Procès-verbal – Séance ordinaire – Conseil Municipal de GRIGNOLS
Mardi 27 septembre 2022 à 20h00

Convocation du 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de GRIGNOLS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Grignols, sous la présidence de Madame Françoise DUPIOL-TACH, Maire.

PRÉSENTS : Raphaël BERTRAM, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Patrick CHAMINADE, Gaëlle CRISTOFARI, Solange DEGRUSON, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Laurence LAPORTE, Léa GONZALEZ-REMACLE, Geneviève NATUREL-ZANDVLIET.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Michel CARRETEY, Nicolas LORENZON qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Pierre-Florian OUSTRY.

Secrétaire de Séance : Léa GONZALEZ-REMACLE.
Ordre du jour :

- Analyse du projet centrale photovoltaïque - Photosol ;
- Questions diverses, ….

➢ *Analyse du projet centrale photovoltaïque - PHOTOSOL :*

Madame le Maire explique que la Société PHOTOSOL développement a déposé le 27 octobre 2021 une demande de permis de construire pour le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque situé sur la commune à la limite de la commune de Romestaing.
Ce projet étant soumis à l'étude d'impact, l'article L122-1 du code de l'environnement prévoit la consultation des communes concernées.
Il est donc demandé l'avis du conseil municipal qui a pris connaissance du résumé non technique de l'étude d'impacts sur l'environnement relatif au projet PHOTOSOL.
Madame le Maire informe que la commission communale « environnement » s'est réunie et demande à Raphaël BERTRAM, rapporteur, de bien vouloir faire le compte-rendu et d'ouvrir le débat.

- Raphaël Bertram : L'étude est bien réalisée et complète. C'est un projet à échelle humaine, l'étude environnementale est bien faite avec un respect de la biodiversité.
La clôture prévue de 2 mètres permettra le passage de la faune et une haie sera plantée au bord de la route pour éviter un impact visuel.
Quant à l'électricité produite, elle pourrait être suffisante pour les 16 000 habitants de la CDC du Bazadais. Cela va dans le bon sens.
La commission environnement a émis un avis favorable à ce projet.

- Patrick CHAMINADE : De plus ce ne sont pas des terres agricoles.

- Bernard JAYLES : Elles sont en friche.

- Solange DEGRUSON : J'ai vu une centrale photovoltaïque à Langon hideuse par contre celle de Préchac est bien intégrée dans le paysage.

- Patrick CHAMINADE : A Casteljaloux, les gens passent devant et ne la voient pas.

- Solange DEGRUSON : Je m'inquiète pour les incendies. Y-a-t-il une sécurité particulière ? La proximité du massif forestier est à craindre.

- Raphaël BERTRAM : Il y a une obligation d'avoir une réserve d'eau.

- Lucienne BIES : Les pompiers n'interviennent pas sur le photovoltaïque. De plus il n'y a pas de forêt de résineux autour.

- Solange DEGRUSON : J'aimerais avoir l'avis des pompiers.

- Patrick CHAMINADE : On a la possibilité de mettre des moutons dessous et les panneaux font de l'ombre.

- Raphaël BERTRAM : L'éleveur de moutons, Jonathan BOUDET est partant pour ce projet.

- Patrick CHAMINADE : La Société Photosol aide l'éleveur à constituer son cheptel. L'avantage avec les panneaux , c'est qu'on artificialise pas le sol.

- Lucienne BIES : Ils ont fait une étude avec le SDIS.

- Patrick CHAMINADE : Nous sommes allés avec Madame le Maire à une réunion organisée par le SIPHEM qui préconise que nous soyons autonomes pour l'énergie dans les 10 ans à venir.

- Solange DEGRUSON : Les experts nous disent qu'il n'y aura pas de solution miracle.

- Raphaël BERTRAM : le seul risque pour les habitants ce sont les incendies.

- Christian BEZOS : Est-ce que la Société est EDF ?

- Raphaël BERTRAM : Non, c'est Photosol, une société privée.

- Léa GONZALEZ REMACLE : Aura-t-on des comptes rendus sur l'utilisation ?

- Christian BEZOS : Combien y-at-il d'hectares de prévus ?

- Raphaël BERTRAM : 26 hectares.

Après débat et échanges de points de vue, Madame le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis sur cette demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du dossier et après débat, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **donne un avis favorable** au projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque portée par la Société PHOTOSOL Développement.

Délibération n° 21/2022

➢ *Questions diverses :*

- Permis de végétaliser : Madame le Maire explique que la commission environnement a réfléchi à un projet de charte pour le permis de végétaliser. Un exemplaire du projet de charte est remis aux membres de l'assemblée afin de délibérer lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.
Elle ajoute que quelques Grignolais sont intéressés par le fleurissement de leur devant de porte et ont déjà déposé leur demande.

- Extinction de l'éclairage public : Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur une éventuelle extinction de l'éclairage public durant la nuit afin de faire des économies en conséquence de la forte augmentation du prix de l'énergie. Le Conseil Municipal est à l'unanimité favorable mais la délibération sera prise ultérieurement car un agent du SDEEG – Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde – doit venir donner un complément d'information.

- Sculpture CHAPON : La commune de Grignols a fait réaliser par un ferronnier un chapon en sculpture métallique. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le lieu choisi afin de faire « sceller » ce chapon avant la Foire qui aura lieu le 18 décembre 2022.
Le conseil municipal valide ce lieu situé à l'entrée du village – Route de Bazas - sur le petit parking avec un muret.
En parallèle il a été proposé par le Président de l'association M. FAURE d'apposer un panneau sur le muret, au-dessous de la sculpture : « Vous êtes ici au cœur du pays du Chapon de Grignols ».

- Inauguration maison des associations : Léa GONZALEZ-REMACLE rappelle la date de l'inauguration de la maison des associations et de l'espace de vie sociale et espère la présence de ses collègues élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h30.